



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

suicide

Question écrite n° 65675

Texte de la question

M. Jean-Yves Le Déaut appelle l'attention de M. le ministre des solidarités, de la santé et de la famille sur la prévention du suicide et notamment dans le milieu des personnes qui s'interrogent sur leur orientation sexuelle et l'identité de leur genre. En effet, en raison des pressions de natures différentes et souvent homophobes, ces personnes mettraient fin à leur jour de manière significativement plus importante que la moyenne. Dans son rapport sur l'isolement et le suicide, Christine Boutin a remis en évidence ce problème de santé publique. Aujourd'hui, l'action ne semble pas être véritablement engagée par le Gouvernement pour améliorer cette situation. La politique de santé publique destinée à réduire la sursuicidalité des personnes lesbiennes, gays, bi et trans n'est absolument pas visible. Il lui demande donc quelles actions il entend entreprendre pour remédier durablement au suicide des jeunes homosexuels et des personnes s'interrogeant sur leur genre.

Texte de la réponse

La diminution du nombre de décès par suicide figure parmi les objectifs de santé, pluriannuels et quantifiés, inscrits dans le projet de loi relatif à la politique de santé publique. Un plan, portant sur la psychiatrie et la santé mentale, a fait l'objet d'une communication en conseil des ministres par le ministre de la santé le 20 avril 2005. Le plan comporte plusieurs grands axes et objectifs parmi lesquels la poursuite et l'évaluation de la « stratégie nationale d'actions face au suicide » lancée en septembre 2000. Cette stratégie comporte quatre axes : favoriser la prévention ; diminuer l'accès aux moyens de suicide les plus létaux ; améliorer la qualité de la prise en charge des personnes en mal-être et des familles ou proches de suicidants ; mieux connaître la situation épidémiologique. En 2006, les actions prioritaires de cette stratégie sont notamment la poursuite de l'organisation de formations de formateurs sur la gestion de la crise suicidaire à partir des conclusions de la conférence de consensus d'octobre 2000 HAS (ex ANAES)/FFP sur « le repérage et la gestion de la crise suicidaire », actions qui seront relayées localement par des formations territoriales pluridisciplinaires destinées notamment aux professionnels concernés par le suicide. D'ores et déjà, depuis 2001, 236 formateurs, psychiatres ou psychologues, ont bénéficié d'une formation nationale. Il en est de même pour les formateurs des services de téléphonie sociale oeuvrant dans le domaine de la santé. Par ailleurs, un projet d'enquête dans les services d'urgence pour connaître la réalité des recours auprès des services de téléphonie sociale et/ou des professionnels de santé par les personnes ayant effectué une tentative de suicide sera financé en 2006. Cette enquête intégrera des données relatives à la question de l'homosexualité.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Yves Le Déaut](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (6^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 65675

Rubrique : Mort

Ministère interrogé : solidarités, santé et famille

Ministère attributaire : santé et solidarités

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 7 février 2006

Question publiée le : 24 mai 2005, page 5268

Réponse publiée le : 14 février 2006, page 1671